



Oraison, le 12 septembre 2019

Nos Réf. : GA/Let19-035

Madame, Monsieur les Opérateurs et les
Mouliniers

Objet : Assemblée Générale
Ordinaire

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Syndicat AOC Huile d'Olive de Haute-Provence qui aura lieu le :

Samedi 12 octobre 2019 – 18 h 00
Antenne Chambre d'Agriculture – ORAISON

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral (vote).
- Rapport financier (vote sur les comptes (2017/2018 et 2018/2019 – Décharge au trésorier). Les comptes qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale peuvent être consultés à l'Antenne de la Chambre d'Agriculture à Oraison.
- Budget prévisionnel 2019/2020 et taux des cotisations (vote).
- Renouvellement du tiers des administrateurs (les candidats à un poste d'administrateur sont invités à se faire connaître par courrier au siège du Syndicat).
- Questions diverses.
- Un espace membre est disponible sur le site du Syndicat : <http://www.aochuiledolive-hauteprovence.com/> pour y accéder, il faut entrer les données suivantes : identifiant = membraoc ; mot de passe = pass2009.

La synthèse des comptes et le projet de budget 2019 sont consultables sur le site internet.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Le Président,


Syndicat A O C
HUILE D'OLIVE de Haute Provence
Antenne Chambre d'Agriculture
Avenue Charles Richaud
04700 ORAISON

Guy PAGLIANO

PJ : 1 (Pouvoir)

POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale Ordinaire, vous pouvez confier le pouvoir ci-dessous à un membre du Syndicat de votre choix, ou le retourner au plus tôt à : **Syndicat Aoc Huile d'Olive de Haute-Provence – Antenne Chambre d'Agriculture – Avenue Charles Richaud – 04700 Oraison.**

Je soussigné(e) :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter et voter en mon nom, lors de ***l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat AOC Huile d'Olive de Haute-Provence le 12 octobre 2019.***

Fait à : Le :

Signature :

✂ -----